ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 JUILLET 2016

DELIBERATION N° 2016-013

Modification du dossier FEDER espace public intermodal PEM
à la suite de l'instruction

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015 portant mise à jour de son règlement intérieur ainsi que des seuils de compétences du Directeur général pour les recettes, les remises gracieuses et les dépenses,

Vu délibération n°2013-014 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 8 juillet 2013 déclarant d'intérêt général le projet relatif à l'aménagement des espaces publics et voiries du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport et son intention de le réaliser,

Vu la décision de Monsieur le Premier Ministre n°2011-VD-22 en date du 12 septembre 2011 autorisant la Caisse des dépôts et consignations à contractualiser avec l'EPA une subvention d'investissement pour l'action n°3 « Espace public intermodal » du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport,

Vu le dossier de demande d'aide FEDER transmis par courrier du Directeur général de l'EPA en date du 15 janvier 2016 à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont ce dernier a accusé réception par courrier du 8 février 2016,

Vu la délibération n°2016-003 du Conseil d'administration de l'EPA du 25 février 2016 approuvant l'opération objet de la demande d'aide FEDER susvisée, son plan de financement prévisionnel, le montant de l'aide sollicitée et les délais prévisionnels de réalisation de l'opération,

Vu le rapport de présentation ci-joint,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant les questions et observations formulées par les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 9 mai 2016 dans le cadre de l'instruction du dossier, visant notamment l'intégration, dans le plan de financement de la demande d'aide FEDER, d'une partie des recettes des deux premiers îlots du pôle d'échanges multimodal (3.3 et 3.5),

Considérant la nécessité de modifier en conséquence le plan de financement ayant été approuvé par la délibération n°2016-003 du 25 février 2016 susvisée,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération objet de la demande d'aide FEDER,

- autorise le Directeur général de l'EPA à apporter audit dossier de demande d'aide FEDER tous éventuels compléments ou modifications mineures qui se rendraient nécessaires lors de l'instruction du dossier.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO